Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2019-027
« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2019, le jeudi 14 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**
Date de convocation : mercredi 6 mars 2019 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 60 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Renée PONTAROLO, Michel CHABOT, Laurence CARTRON, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Marcel CHEVÉ, Sylvie RIGHETTI, Jean-Félix FEZZOLI, Daniel MARTIN, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Nicole BOURJON, Jean PEYSSON, Gérard CHABERT, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Marius BROCARD, André MOINGEON, Agnès ROLLET, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Gérard BOREL, Corinne MEILLANT, Marilyn BOTTEX *(à partir de la délibération n° 2019-024)*, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Simon ALBERT, Jean-Paul BIGLIA, Jean MARCELLI, Christian BUSSY, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Frédéric TOSEL, Jean-Luc RAMEL, Yves CHAMPIER, Patrice MARTIN, Ghislaine PERNOD, Paul VERNAY, Jean-Marie CASTELLANI, Pascal COLLIGNON, Fabrice VENET, Eric GAILLARD *(à partir de la délibération n° 2019-020)*, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Martial MONTEGRE, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Albert BERTHOLET, Liliane BLANC-FALCON, Françoise VEYSSET, Marc LONGATTE, Eric BEAUFORT, Gérard CLEMENT.
Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patricia GRIMAL (à Renée PONTAROLO), Patrick CHARVET (à Gisèle LEVRAT), Bernard PERRET (à Marcel JACQUIN), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Catherine DAPORTA (à Pascal COLLIGNON), Roselyne BURON (à Gérard CLEMENT).
Etait excusés et suppléés : René DULOT (par Nicole BOURJON), Gilbert BABOLAT (par Yves CHAMPIER), Frédérique BOREL (par Roland BONNARD).
Etaient excusés : Eric NODET, Frédéric BARDOT, Jacqueline SELIGNAN, Jean-Pierre HERMAN, Elisabeth PUYPE, Gilbert BOUCHON.
Etaient absents : Sandrine CASTELLANO, Marie-Pierre PRAS, Sylvie SONNERY, Josiane ARMAND, Lionel MANOS, Jacky LAMBERT, Jean-Paul PERSICO, Régine GIROUD, Evelyne REYMOND-BABOLAT, Jean-Luc ROBIN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2019

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mars 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission finances et budget du 8 mars 2019 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 11 avril 2019.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances et budget, il présente les orientations budgétaires qu'il propose de fixer pour l'exercice 2019 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.

- PREND ACTE du rapport relatif au développement durable.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.

- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 a eu lieu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 mars 2019
Affichée le 19 MARS 2019

Le Président, Jean-Louis GUYADER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN Siège CHAZEY SUR AIN

Pour le président et par délégation,
le 1er vice-président,
Marcel JACQUIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

RAPPELS

L'année 2019 constitue le troisième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre communautaire.

Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 76.866 à 77.249 habitants, soit une évolution de la population de +0,5% en un an. 25 des 53 communes ont vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 6ème communauté de communes de France.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 11 avril 2019.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.
De même que les DOB des communes de plus de 3.500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Au 31 décembre 2018, la communauté de communes emploie 70 agents dont 64% d'hommes et 36% de femmes.
La filière technique est à 85% composée d'agents hommes (contre 88% un an auparavant). Tous les services, y compris le service de collecte des déchets, est mixte. La filière administrative compte 78% de femmes (79% un an auparavant).

	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
Filière administrative	18	5	23	78%	22%
Filière technique	7	40	47	15%	85%
TOTAL	25	45	70	36%	64%

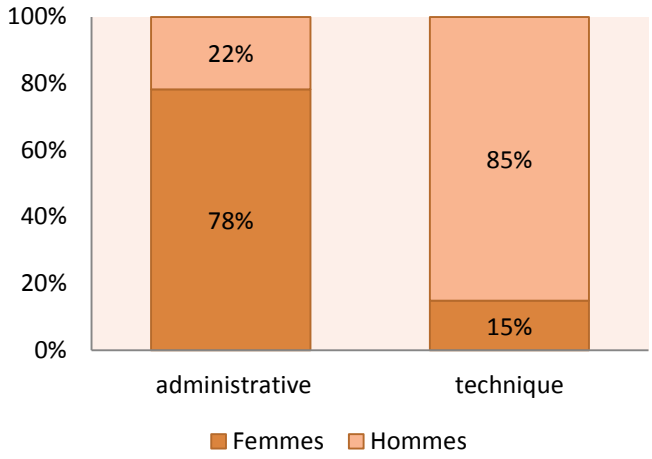

Le pourcentage d'emplois titulaires est quasiment identique chez les femmes (92% contre 88% un an auparavant) que chez les hommes (91% contre 90% un an auparavant).

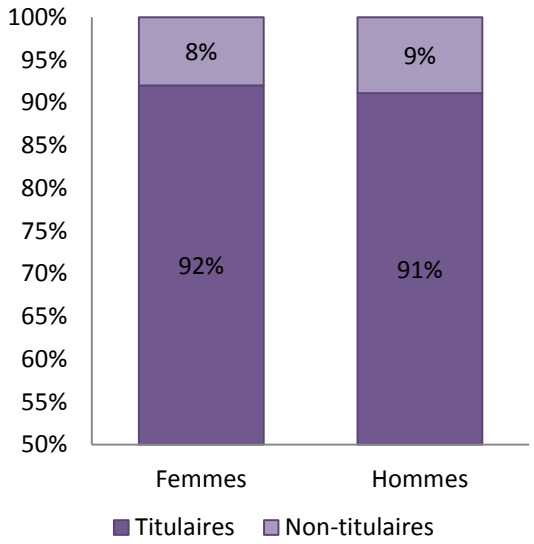

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

100% des agents sont à temps complet. 32% des femmes travaillent à temps partiel, à leur demande, contre 0% des hommes. Aucun congé parental n'a été demandé en 2018.

La parité est quasiment respectée au niveau des cadres de la collectivité. Ainsi, la catégorie A est composée de 7 femmes et 6 hommes. Le comité de direction, composé des DGS, DGA, DST et DRH est composé de femmes à hauteur de 75%. La catégorie B est composée de 4 femmes et 0 homme.

Répartition femmes-hommes
cadres A - toutes filières

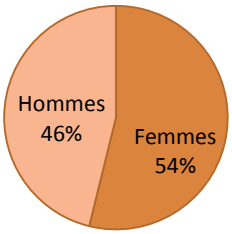

Dans le courant de l'année 2018, 115,5 jours de formation ont été suivis par les agents (contre 70 jours en 2017). 49% de ces journées concernaient des femmes et 51% des hommes.
Depuis le 6 juillet 2017, le régime indemnitaire est maintenu pendant les congés maternité, paternité, d'adoption ou liée à des états pathologiques résultant de la grossesse.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années sur des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionné à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Lutte contre le changement climatique

La CCPA est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial. La révision de ce plan a été lancée par une délibération adoptée le 29 janvier 2018. Elle s'est appuyée sur un état de lieux environnemental, l'ingénierie de l'agence locale de l'énergie (ALEC 01) et la mise à disposition, un jour par semaine, d'une cadre du SMPIPA. Une grande concertation des acteurs du territoire a été menée en 2018 pour une adoption du nouveau Plan en 2019.

La CCPA a relancé en 2018 une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui est opérationnelle en 2019. Elle s'adosse désormais sur une plate-forme de rénovation énergétique. Les aides pour les travaux de rénovations énergétiques sont étendus à partir de 2019 à l'ensemble des propriétaires du territoire et cela sans conditions de ressources.
Elle propose de plus, pour les bénéficiaires les plus modestes, un système d'avance des sommes appelées à être subventionnées dans le cadre de l'OPAH.
Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCPA soutient aussi des projets liés aux énergies renouvelables, notamment les projets photovoltaïques. Le projet de Villebois est en cours de réalisation. Les projets de Lagnieu et Sainte-Julie sont en attente d'autorisations

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle exonère également les entreprises ayant mis en place des circuits de collecte et traitement de leurs déchets, sans avoir recours au service public de collecte en porte à porte. Elle a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques.
Cette politique a conduit à une réduction de la production de déchets non recyclés. Le travail se poursuivra en 2019 sur la gestion et la valorisation des déchets, y compris professionnels, en déchetterie.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Elle a mis en place une opération de surveillance estivale des berges de la Rivière d'Ain, et une gestion des déchets : collecte à cheval des berges des plans d'eau, points d'apports vers les lieux touristiques…
Elle est devenue gestionnaire des espaces naturels sensibles autour de la Charabotte et a lancé, aux côtés du département une étude visant à en définir la gestion et la promotion touristique.
La CCPA a également lancé la création d'un schéma de randonnées et des sites naturels.

En matière de mobilité durable, la CCPA poursuit ses actions de promotion du covoiturage. Lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - TENMOD » de l'ADEME, la CCPA engage la mise en place d'un bouquet de mobilités partagées de 2019 à 2021 avec notamment de l'autopartage, du covoiturage, du vélo et des opérations de communication et d'animation.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

La politique de la CCPA en matière de promotion des déplacements cyclables se poursuit également. Un ambitieux schéma de pistes et voies cyclables se déploie d'année en année, avec des objectifs de rabattement vers les gares et d'usages sportifs, de loisir ou touristiques. La voie douce entre Ambérieu en Bugey et Ambronay a été réalisée en 2018. D'autres pistes sont en projet : les travaux de desserte cyclable du nouveau collège de Briord ; la liaison entre Saint Vulbas et Loyettes ; une portion de la ViaRhôna entre Villebois et Groslée.

Enfin, un certain nombre de mesures de fonctionnement interne tendent à économiser les ressources et les transports. De nombreuses dématérialisations sont en cours, touchant notamment à l'organisation des réunions de conseil. Le règlement de services a évolué pour prendre en compte le télétravail et un certain nombre de réunions, associant notamment des services départementaux ou régionaux sont désormais organisées à proximité des gares pour permettre aux participants d'y arriver en transports en commun.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutiens aux activités sportives et culturelles. Elle soutient nous seulement des évènements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.
Elle est maître d'ouvrage du nouveau gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain, qui permettra aux lycéens de suivre l'intégralité du programme sportif et s'accompagnera de la création d'une salle d'escalade de niveau régional.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intègre un volet relatif à ce quartier, comme elle prend en compte les adaptations des logements en lien avec le vieillissement ou le handicap.

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.
Elle finance par ailleurs à 80% la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer. Les unités d'Ambérieu en Bugey et Lagnieu sont ouvertes. Celle de Meximieux est au stade de projet avancé.

La transition vers une économie circulaire

Le développement du technopôle Acmutep, sur l'ancien camp militaire des Fromentaux, intègre de nombreuses études et applications visant à retraiter ou réutiliser sur place des déchets de démolition.
La CCPA est partenaire d'un démonstrateur industriel, Plainénergie, visant à recycler les bois traités par le procédé de la méthanation.
L'économie circulaire est un des piliers stratégiques du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCPA. La communauté de communes se positionne comme coordinateur des actions proposées par divers partenaires entreprises (CCI, Parc Industriel). De plus la CCPA soutient le projet de recyclerie à Ambérieu-en-Bugey par l'acquisition et la location à loyer modéré des locaux. La recyclerie devrait ouvrir ses portes en 2019.

Enfin, la CCPA participe activement à la création d'un point de vente collectif entre agriculteurs et éleveurs afin de créer une boucle d'approvisionnement locale sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

RAPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONTEXTE NATIONAL

La croissance du PIB en France en 2018 aura été de + 1,6%, en léger ralentissement par rapport à 2017 (+1,9%). La prévision pour 2019 prise en compte dans la Loi de Finances s'établit à + 1,5%, mais l'on assiste à une baisse quasi généralisée de la croissance mondiale. Ainsi, la Commission Européenne vient-elle de baissé ses prévisions de croissance pour 2019 à + 1,3% pour la France et + 1,1% pour l'Allemagne.

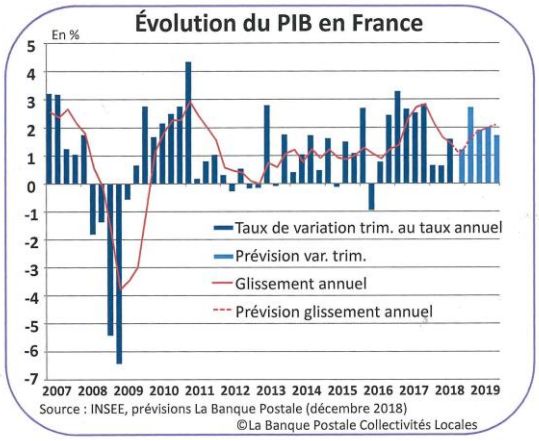

Evolution du PIB

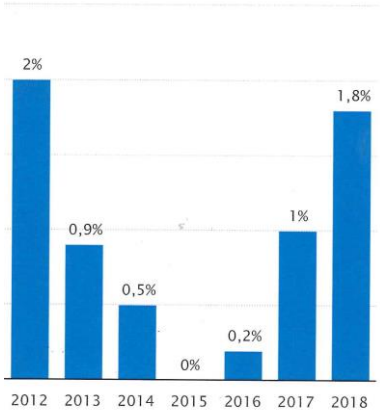

Inflation en France

L'inflation, qui était devenue nulle en 2015, est depuis repartie à la hausse. De + 1,0% en 2017, elle est passée à + 1,8% en 2018. Les prévisions pour 2019 sont de l'ordre de + 1,5 à + 1,8%.

En matière de taux d'intérêt en France, le taux à 10 ans connait une baisse depuis octobre 2018 et atteint un niveau très bas (0,57% le 25 janvier 2019). Les prévisionnistes envisagent toutefois une hausse assez significative avant fin 2019, qui pourrait atteindre 1,1%.

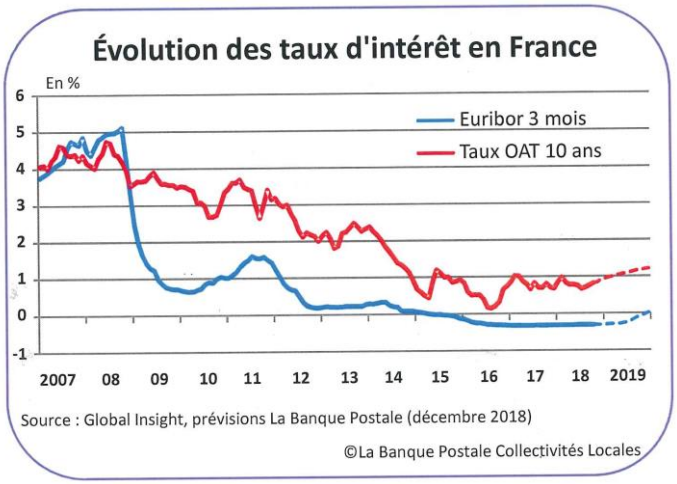

L'exercice 2019 est la deuxième année du cycle 2018-2022 faisant l'objet de la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP).

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Les grands objectifs de cette Loi de Programmation vis-à-vis des collectivités locales sont les suivants :

- réduire les hausses des dépenses de fonctionnement
- réduire leur volume de dette, bien que les collectivités locales ne représentent qu'un dixième environ de la dette totale
- maintenir le déficit public de la France sous la barre des 3%, engagement de la France devant l'Union Européenne.

La France continue à avoir l'un des soldes publics les plus négatifs de l'Union Européenne, établi à -2,7 points du PIB. Seules l'Espagne et l'Italie présentent des déficits supérieurs.
Il était prévu à -2,9% en 2019, en tenant compte de la transformation du CICE en baisse de cotisation, ce qui accroît le déficit de manière temporaire et exceptionnelle avant de revenir à environ – 1,5% en 2020.

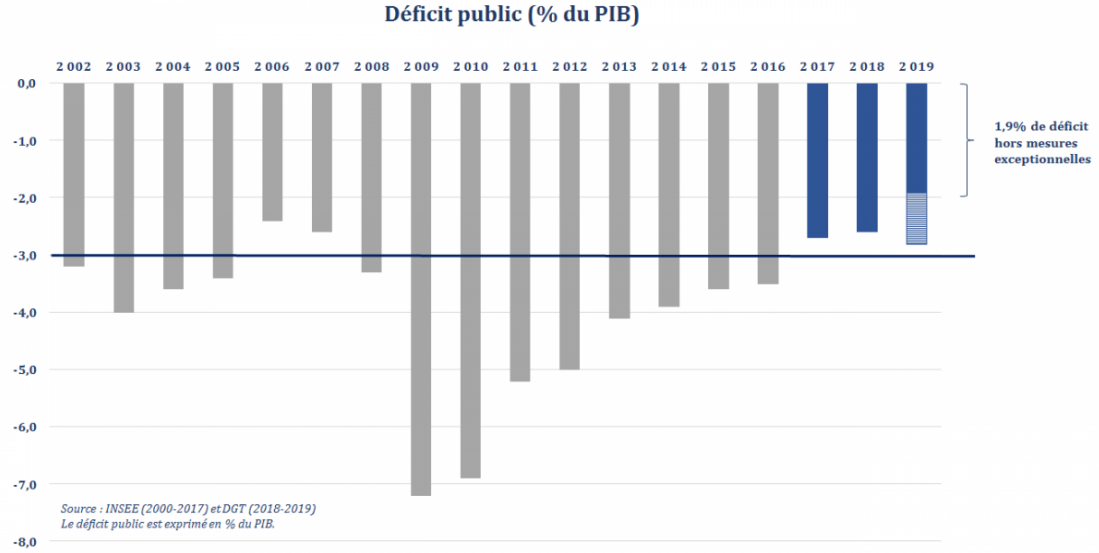

Toutefois, les mesures récentes de soutien au pouvoir d'achat des ménages, d'un montant de l'ordre de 11 milliards d'euros, conduisent à dégrader le déficit public à -3,2% de PIB en 2019 selon la loi de Finances. La cour des Comptes estime que cette estimation de 3,2 points reste même fragile, compte tenu d'un contexte macro-économique qui évolue négativement, notamment en Europe : ralentissement plus fort que prévu de l'économie allemande, tensions financières en Italie, incertitudes sur le brexit…
Par ailleurs, le niveau de dette est synonyme d'une fragilité renforcée, dans la mesure où une hausse des taux d'intérêt de 1% entraîne un besoin de financement supplémentaire de l'ordre de 20 milliards d'euros.
De même, la suppression définitive de la taxe d'habitation n'est pas, à ce stade, financée.

Concernant les finances des collectivités locales, il ressort de l'exercice 2018 :

- pour les communes, une hausse des dépenses de fonctionnement de +0,7% et un rebond de l'épargne brute (+6,4%) qui a permis une reprise des investissements (+7,2%)
- a contrario pour les intercommunalités, une hausse des dépenses de fonctionnement de +2,2% et une baisse de l'épargne brute (-2,5%) alors que les investissements augmentent de + 8,9%, d'où une situation financière qui s'est fragilisée.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Pour rappel, 70% des budgets des collectivités françaises relèvent des collectivités sous contrat avec l'Etat, pour lesquelles la hausse des dépenses de fonctionnement devrait être constatées à environ + 0,9% entre 2017 et 2018.
Le budget de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain ne dépasse pas le seuil à partir duquel la contractualisation avec l'Etat devient obligatoire.

Il est à noter à ce sujet que la Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit une nette décroissance des dépenses des administrations locales (APUL) en 2020-2021, peut-être en partie en lien avec le calendrier électoral.

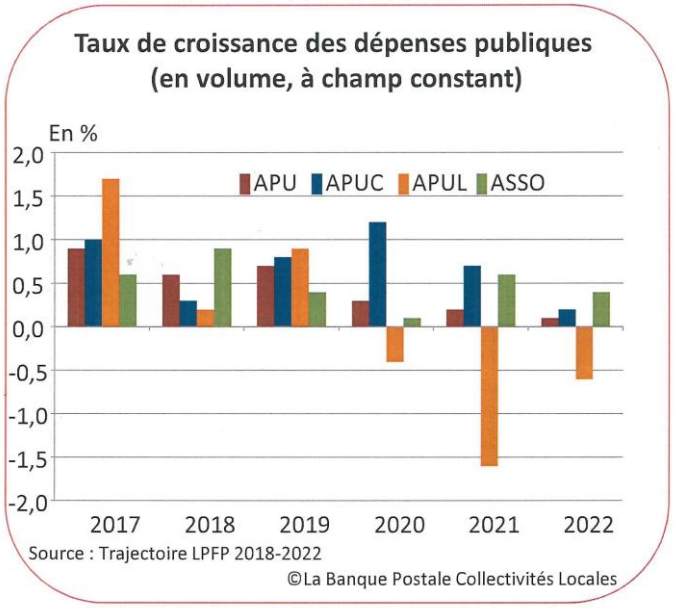

LE CONTEXTE DU BUDGET 2018 DE LA CCPA

Les dotations : la DGF

L'enveloppe globale de la DGF est maintenue en 2019, à hauteur de 26,95 milliards d'euros.

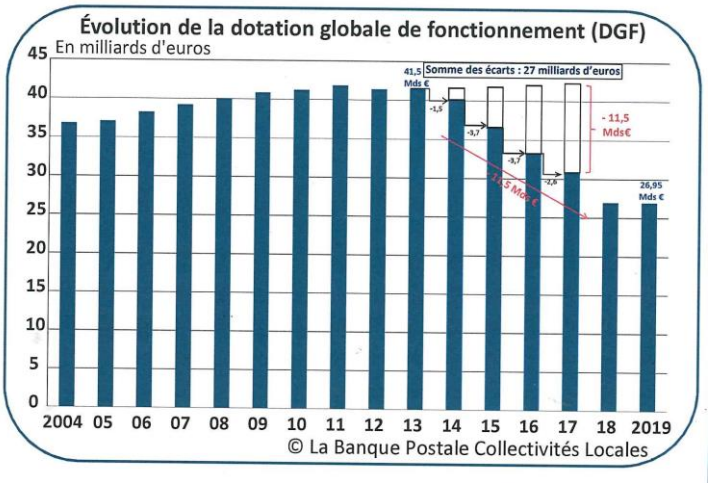

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Toutefois, une tendance lourde se poursuit : la baisse des dotations globales non ciblées, et la hausse des dotations « ciblées » en fonction de certains territoires en difficulté : + 90 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR… Les effets de l'augmentation de population et le bonus accordé aux communes nouvelles sont aussi défalqués de l'enveloppe.

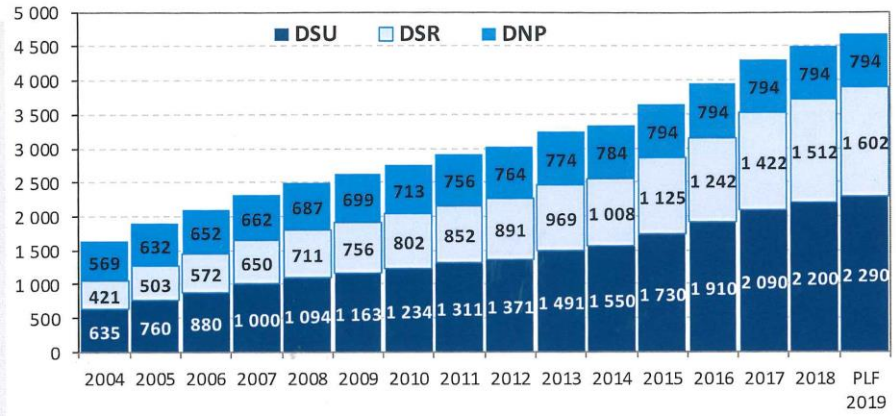

La péréquation dite verticale s'apparente donc tout à fait à une péréquation horizontale, puisque les sommes supplémentaires accordées à certains territoires spécifiques (urbains, très ruraux…) sont de facto retirées aux autres territoires.

Ainsi, la DCRTP, dotation de compensation issue de la réforme de la taxe professionnelle devient une variable d'ajustement, baissant de 80 M€, dont 20 M€ pour le bloc local. Les FDPTP, Fonds Départementaux de Péréquation de Taxe Professionnelle, baisseront quant à eux de 49 M€, soit d'environ 15% de leurs montants de 2018.

Les évolutions de la fiscalité professionnelle s'avèrent pénalisantes pour notre communauté de communes, à dominante industrielle. Non seulement, le territoire a perdu une recette fiscale très dynamique, la Taxe Professionnelle, mais le FNGIR qui représente un reversement de l'ordre de 9 M€ d'euros pour la CCPA et qui devait compenser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle est figé, tandis que la compensation DCRTP devient une variable d'ajustement qui commence son inexorable baisse…

La CCPA se retrouve toutefois gagnante au niveau du nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement.

En effet, le mode de calcul de la DGF, en vigueur jusqu'en 2018, s'est avéré totalement inadapté suite à la réorganisation des cartes des intercommunalités. La quasi-totalité des intercommunalités se sont en effet retrouvées dans des dispositifs de plafonnements et de lissages.
Le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité fusionne les enveloppes des différentes catégories d'intercommunalité, tout en stabilisant le montant anciennement perçu, l'ajustement se faisant sur l'autre part de la DGF, dite dotation de compensation.

Dans ce mouvement, la dotation dite bonifiée, qui nécessitait l'exercice d'un certain nombre de compétences, est supprimée.

Mais une mesure est créée (article 250 de la Loi de Finances 2019) pour les communautés ayant perçu en 2018 une dotation d'intercommunalité par habitant inférieure à 5 €[1]. Or, la dotation

[1] et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen des EPCI de la même catégorie ne bénéficient pas de ce dispositif

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

d'intercommunalité étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018, représentant une perte de dotation d'environ 1,4 million d'euros.
Les communautés concernées par cette nouvelle mesure, un peu plus d'une centaine, bénéficieront d'une majoration en 2019 correspondant à la différence entre une attribution de 5 €/habitant et le montant perçu en 2018 multiplié par la population 2019 de l'EPCI.

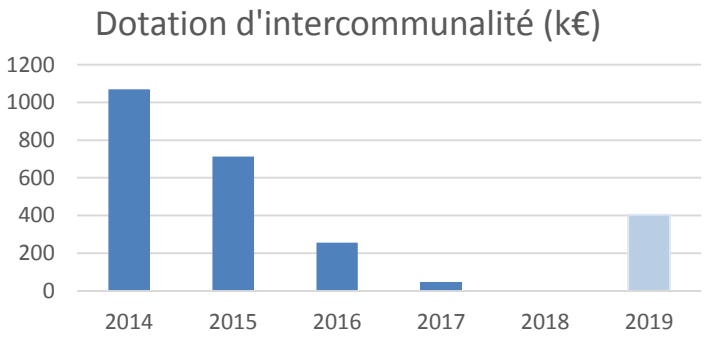

L'autre part de la DGF, la Dotation de Compensation, s'érode compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle devrait être de l'ordre de -2%, soit une perte de l'ordre de 55 k€.

Il est à signaler que le transfert de la compétence d'assainissement à des nombreuses communautés en France sera pénalisant pour celles qui auront choisi le report en 2026, puisque leur CIF sera mécaniquement affaibli par rapport au CIF moyen.

Les dotations : la DETR et la DSIL

Au plan national, et en termes de crédits de paiement, la DETR est en légère baisse (-9M€, soit -1,1%) et la DSIL en hausse (+ 47 M€, soit + 10,3%). L'existence d'un contrat de ruralité à l'échelle de notre communauté de communes vise à optimiser l'éligibilité de nos communes à ces dotations.

La péréquation horizontale : le FPIC

La contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), qui a triplé entre 2014 et 2017, est désormais stabilisée à 1 milliard d'euros

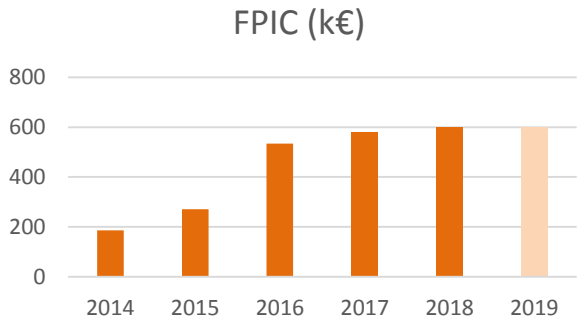

La fiscalité : taxes ménages

La revalorisation des valeurs locatives est désormais calculée sur la base de l'évolution de l'inflation. Elle s'élèvera en 2019 à + 2,2%.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

2019 sera la deuxième année de dégrèvement de taxe d'habitation (TH), à hauteur de 65% pour les ménages bénéficiant de cette mesure.
Selon les communes, de 64% à 93% des foyers sont concernés par l'exonération de TH.

Dégrèvement complet
Base x Taux x 30% en 2018
(65% en 2019, 100% en 2020)

Revenu N-1 ≤ 27 000 €, pour la première part de quotient familial, majorée de 8 000 € pour chacune des deux premières demi-parts et 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la 3e

Seuils de RFR	Revenu fiscal de référence	≈ Revenu imposable/mois
1 célibataire	27 000	2 500
1 couple sans enfant	43 000	3 980
1 couple 1 enfant	49 000	4 535
1 couple 2 enfants	55 000	5 090

La disparition de la taxe d'habitation est a priori programmée pour 2020-2021. La mesure de remplacement la plus fréquemment évoquée est le transfert de la taxe foncière actuellement perçue par les départements vers les communes, voire vers les communes et l'intercommunalité. Une part d'impôts nationaux, type TVA, devrait dès lors revenir aux départements, voire aux intercommunalités.

La fiscalité : taxes professionnelles

CVAE
La contribution sur la valeur ajoutée connaissait une baisse régulière depuis 2016, malgré la bonne santé économique du territoire. L'instabilité de cette recette fiscale provient des déclarations des groupes ayant plusieurs implantations sur le territoire national.
Le montant de CVAE devrait de nouveau remonter légèrement en 2019, de + 0,9%, tout en restant en dessous des valeurs de 2016 ou de 2017.

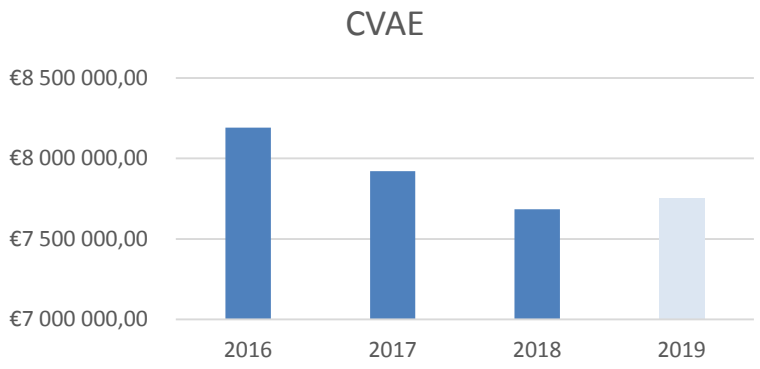

IFER
En 2019, un écrêtement de 2% des recettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est créé. Il vise à alimenter un fonds de soutien aux territoires victimes de la fermeture d'une grosse installation de production d'électricité, notamment pour Fessenheim. La contribution de la CCPA à ce fonds est estimée à environ 122.600 €.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

CFE et TASCOM

Les recettes de la Cotisation Financière des Entreprises ont baissé de 0,8% en 2018, soit une perte de recettes fiscales de l'ordre de 110.000 € assez surprenante au vu du dynamisme économique local. De même, les recettes de Tascom sont en baisse de 19%, soit une perte de l'ordre de 160.000 €. Des vérifications sont en cours concernant ces deux taxes, en lien avec un cabinet. Les prévisions pour 2019 sont volontairement prudentes.

En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA après péréquation devraient être en très légère hausse de 1,9% suivant le tableau ci-dessous (sommes indiquées en k€) :

		2018	prév. 2019	évol 2018-2019	commentaires
Taxe d'Habitation		6 505	6 710	3,1%	revalorisation des bases et croissance démographique
Taxes foncières	TFB	0	0	0,0%	taux à zéro
	TFnB	26	27	2,3%	
	TAFnB	75	75	0,1%	
Cotisation Foncière des Entreprises		14 425	14 425	0,0%	
CVAE		7 684	7 756	0,9%	
TASCOM		682	680	-0,4%	
IFER		6 076	6 007	-1,1%	écrêtement "Fessenheim"
sous-total recettes fiscales		**35 474**	**35 680**	0,6%	
DGF		2 681	3 030	13,0%	nouveau mode de calcul
autres dotations et compensations		380	380	-0,1%	
FNGIR		-8 927	-8 927	0,0%	figé
FPIC		-600	-600	0,0%	
sous-total dotations-péréquations		**-6 466**	**-6 117**	-5,4%	
TOTAL RESSOURCES (hors TiEOM)		**29 007**	**29 563**	1,9%	

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

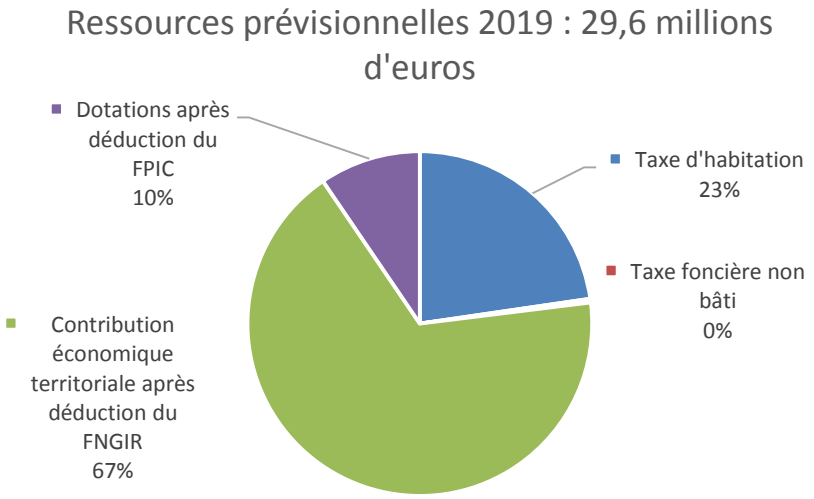

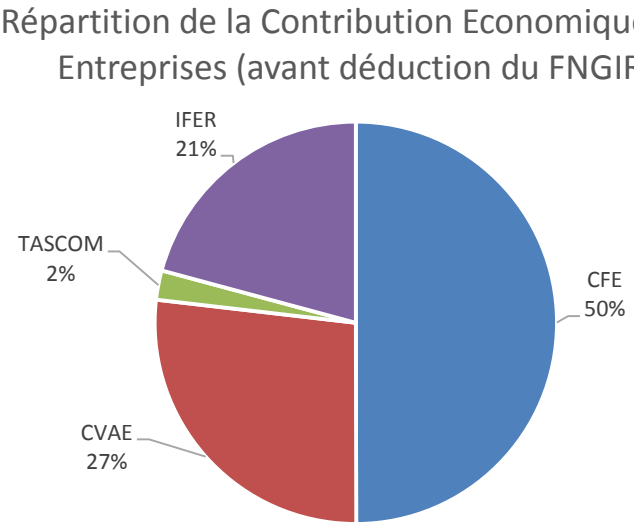

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURI-ANNUELLES

Pour la première fois en 2018, la collectivité s'est penchée sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

Il est apparu alors un « effet ciseau » nécessitant d'apporter des correctifs importants sur au moins quatre exercices : les recettes de la communauté de communes avaient fortement diminué tandis que les reversements financiers aux communes membres avaient augmenté, tout cela dans un contexte d'élargissement du périmètre.

Concrètement, les recettes annuelles de la communauté de communes avaient baissé d'environ 3 millions d'euros depuis 2015 : l'épargne de gestion (recettes – dépenses de fonctionnement) étant passée de l'ordre de 13,2 millions d'euros en 2015 à 10,2 millions d'euros en 2017.

Dans le même temps, les différents reversements aux communes avaient augmenté. En 2018, les reversements aux communes devaient ainsi se rapprocher de 90-100% de l'épargne de gestion de la communauté de communes. Ce qui signifiait que la communauté de communes ne pouvait

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

pratiquement plus compter que sur ses réserves, excédents cumulés sur de nombreuses années, pour financer ses propres investissements.

Dans ce contexte, un certain nombre de grandes orientations ont été prises, destinées à encadrer l'évolution financière :

- le maintien à un haut niveau des DSC et fonds de concours, mais un principe de « gel » de ces enveloppes dans les années à venir
- un coût net d'investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 9 millions d'euros par an
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros par an
- un maintien des taux de fiscalité, en veillant toutefois à ce que la TiEOM finance la part « fonctionnement » de la gestion des déchets

Le plan pluriannuel de maîtrise budgétaire, basé sur ces engagements, nécessitait toutefois encore quelques ajustements, le budget 2021 s'achevant dans la prospective par un résultat final négatif.

La comparaison entre les prévisions qui a avaient été établies pour 2018 et la réalité du compte administratif conduit au tableau suivant :

k€	perspective 2018 établie dans le cadre du DOB 2018	Compte administratif 2018
Recettes réelles de fonctionnement	49 536	51 125
Dépenses réelles de fonctionnement (dette comprise)	38 559	39 312
Remboursement de la dette	283	41
épargne de gestion	**10 694**	**11 772**
DSC	**6 300**	**6 300**
Fonds de concours anciens	**2 000**	**1 887**
Fonds de concours nouveaux	**1 500**	**102**
Semcoda	780	1 520
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	**99%**	**83%**
capacité de financement des investissements communautaires	114	1 963
Besoin de financement en investissement	9 000	6 545
Recours à l'emprunt	4 000	4 000
Résultat fin d'exercice	7 612	12 655

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Par rapport aux prévisions, plusieurs phénomènes sont à remarquer :

- des recettes de fonctionnement supérieures de 3,6% aux prévisions, et des dépenses de fonctionnement supérieures de 1,95% aux prévisions réalisées dans le cadre de l'analyse financière de début 2018
- un remboursement de la dette décalé dans le temps compte tenu des conditions de l'emprunt contracté
- une consommation des fonds de concours généralistes plus faible que prévu ; cependant comme les enveloppes sont tri-annuelles, les sommes non consommées en 2018 devraient l'être en 2019-2020
- des dépenses d'investissement inférieures aux prévisions, bien qu'en forte hausse

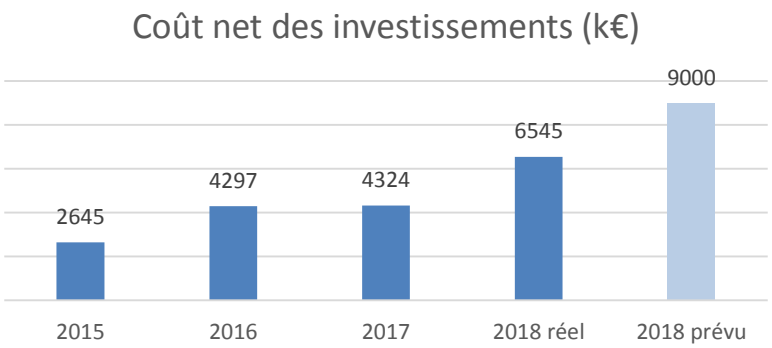

La mise à jour de la prospective pluriannuelle avec les données réelles issues du compte administratif 2018 conduit à la situation présentée en **annexe I.**

On constate les éléments suivants :

- un taux de reversement de l'épargne brute aux communes connaissant un pic en 2019 et 2020 autour de 90%
- une capacité de financement des investissements communautaires connaissant un creux en 2019/2020
- un résultat de fin d'exercice redevenant positif fin 2021.

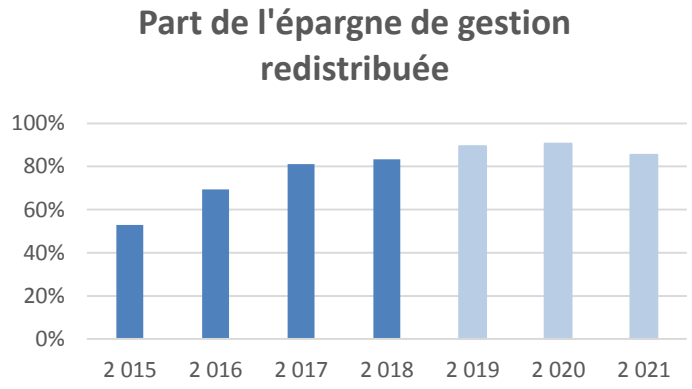

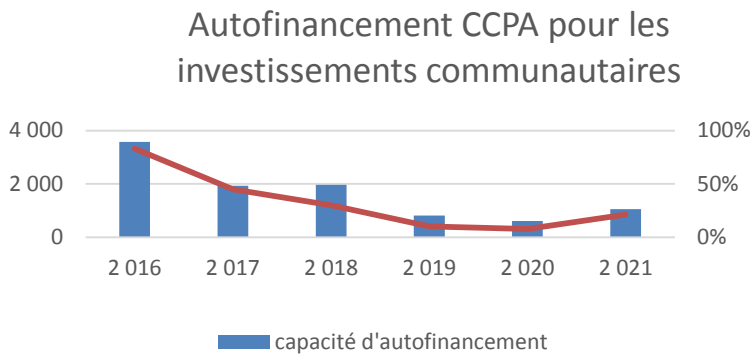

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Dès lors, les grandes orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2019 seraient dans la continuité exacte de celles de l'an passé, à savoir :

1 – en matière de reversements financiers aux communes :

- Le maintien au niveau de 2018 pour l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (env. 6,3 millions d'euros)
- Un principe de limitation des baisses et des hausses de DSC pour chaque commune à -3,5% / +3,5% par an, au moins pour les deux prochains exercices
- le maintien à 2,250 millions d'euros par an pour les fonds de concours généralistes
- un principe de gel de ces enveloppes jusqu'en fin de mandat à l'exception de la proposition de créer un fonds de concours spécialisé autour des opérations de démolitions en faveur de projets de logements sociaux

2 – en matière d'investissements communautaires

- un coût net des investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 9 millions d'euros (voir tableau joint)
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros

3 – en matière de fiscalité

- un maintien des taux de TH (6,30%), de TFnB (2,06%), de TFB (0,00%) et de CFE (19,30%)
- le bureau propose une réévaluation du coefficient TASCOM, qui passserait de 1,05 à 1,10 en 2020
- un maintien de la TeOMi pour que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre a minima les dépenses de fonctionnement liées aux déchets.

Le maintien du niveau de reversement aux communes entraîne un certain nombre de conséquences :

- La nécessité de maitriser le fonctionnement et de prioriser les dépenses d'investissement, voire de les étaler
- La systématisation des recherches de subventions
- La nécessité d'équilibrer certaines dépenses d'investissement par des emprunts, étalés de 2018 à 2022, pour ne pas dégrader nos ratios financiers et bénéficier de taux bas
- La poursuite d'une réflexion sur la fiscalité : optimisation des bases, politiques d'abattement, coefficients de localisation…

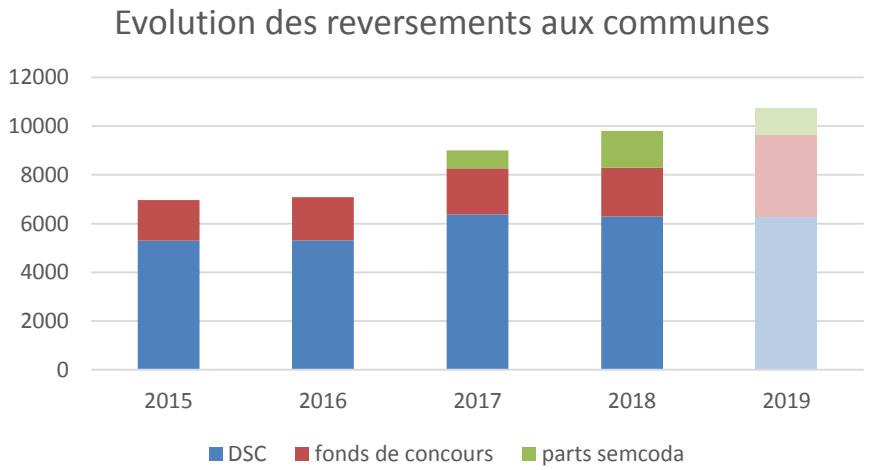

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

DETAILS PAR THEMATIQUES

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé **en annexe 2.**

En matière de fonctionnement, quelques évolutions notables sont les suivantes :

- Le traitement des déchets est un poste de dépense qui continue à « exploser » : la cotisation à Organom sera passée de 352 k€ en 2015 à env. 800 k€ en 2019 ; les coûts de traitement et tri devraient augmenter de 105 k€ en 2019, intégrant l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La baisse de TVA sur les prestations liées aux déchets a été repoussée en 2021
- La politique renouvelée en matière de réhabilitation de l'habitat, grâce à la plate-forme de rénovation énergétique et à l'extension des aides financières aux habitants dépassant les seuils de revenus liés à l'OPAH, atteindra en 2019 sa « vitesse de croisière »
- La poursuite d'actions en faveur de la mobilité, dont une expérimentation d'autopartage soutenue par l'appel à manifestation d'intérêt French Mobility et de possibles actions conditionnées par l'appel à projets « vélo et territoire »
- En matière économique, un soutien possible à la filière viticole, au côté de la Région. La CCPA accompagnera également les débuts de l'ambitieux campus aéronautique sur Ambérieu en Bugey
- Pour faire face aux difficultés de recrutement des entreprises, la GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences) se poursuivra en 2019
- La cotisation au SDIS augmentera de 75 k€ en 2019 ; la hausse ne sera pas impactée sur les AC des communes qui sont figées

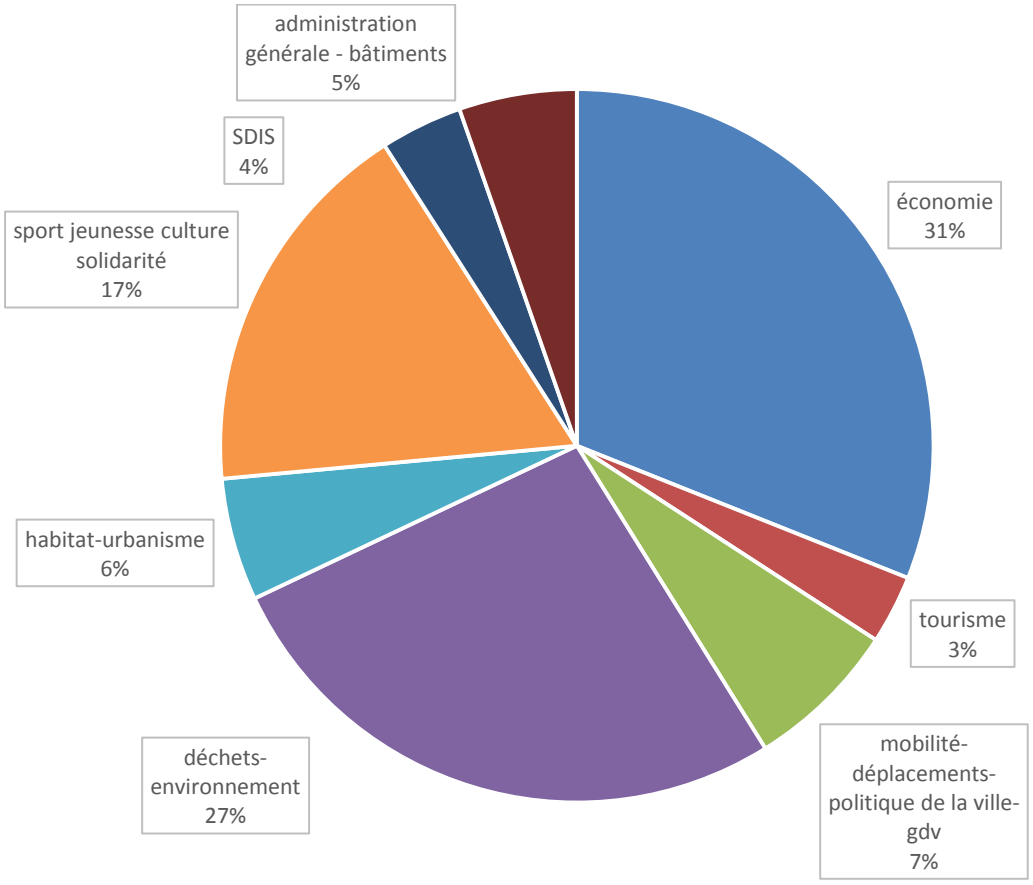

Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques – fonctionnement + investissement (hors recettes de tout ordre et restes à réaliser)

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

En matière d'investissements, la prospective pluri-annuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements (hors fonds de concours versés et rachat des parts Semcoda) autour de 8 à 9 millions d'euros, dont 4 M€ potentiellement financés par emprunt. Par rapport à cela, les choix retenus apparaissent supérieurs aux objectifs : environ 12 millions d'euros de coût net, mais tablent sur un coefficient de réalisation de l'ordre de 75%.
Bien évidemment, les emprunts qui seraient inscrits au budget seront fléchés et ne seraient contractés que si la dépense correspondante a bien été réalisée ; la somme indiquée au budget étant à considérer comme une « autorisation à emprunter jusqu'au montant indiqué ».

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes et les restes à réaliser) :

SECTEUR D'ACTIVITES	**Total**	**DONT :**	**COUT NET**
Zones d'activités - Economie	**5,2 M€** (dont 4,2 M€ en budget annexe)	Acquisitions et réserves foncières + évictions	2 694 k€
		Etudes et travaux	1 120 k€
		Fibre optique	350 k€
		Avances budgets annexes ZAE	200 k€
		PPRT du PIPA	327 k€
		Protection chutes de roches	186 k€
		Point de vente agricole et info tourisme	380 k€
Transpolis/Acmutep	**1 M€**	Acmutep : réseaux et capitalisation de la SEM	1 000 k€
Tourisme – Petit Prince	**1,6 M€**	Appel à projet touristique	250 k€
		Projet Maison du Petit Prince	930 k€
		Signalétique randonnée, routière et A42	140 k€
		Projet Verticale	50 k€
		Actions sur Pérouges et son OT	200 k€
Quartier de la Gare Ambérieu	**1,31 M€**	Etudes PEM	50 k€
		Acquisition bâtiment DDT et premiers aménagements	380 k€
		Parkings	500 k€
		Aménagement de l'ilôt des Savoirs : étude, EPF…	135 k€
		Etude OPAH-RU	250 k€
Accueils de jour Alzheimer	**0,115 M€**	Subventions	115 k€
Habitat	**0,9 M€**	Subventions aux bailleurs sociaux	300 k€
		Subventions aux propriétaires	600 k€
Mobilité	**0,9 M€**	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables	700 k€
		Etude nouvel échangeur	100 k€
		Navette autonome Pérouges	100 k€

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

SECTEUR D'ACTIVITES	Total	DONT :	COUT NET
Déchets	**0,86 M€**	Travaux bâtiments et déchetteries	175 k€
		Véhicules	105 k€
		PAV enterrés	150 k€
		Bacs (dont ex-CCRCP), colonnes à verre et plate-formes	215 k€
		Ressourcerie	220 k€
Bâtiments - Autres	**4,26 M€**	Château de Chazey	580 k€
		Gymnase de la Plaine de l'Ain	3 200 k€
		Aires gens du voyage	30 k€
		Imprévus (yc gymnase)	400 k€

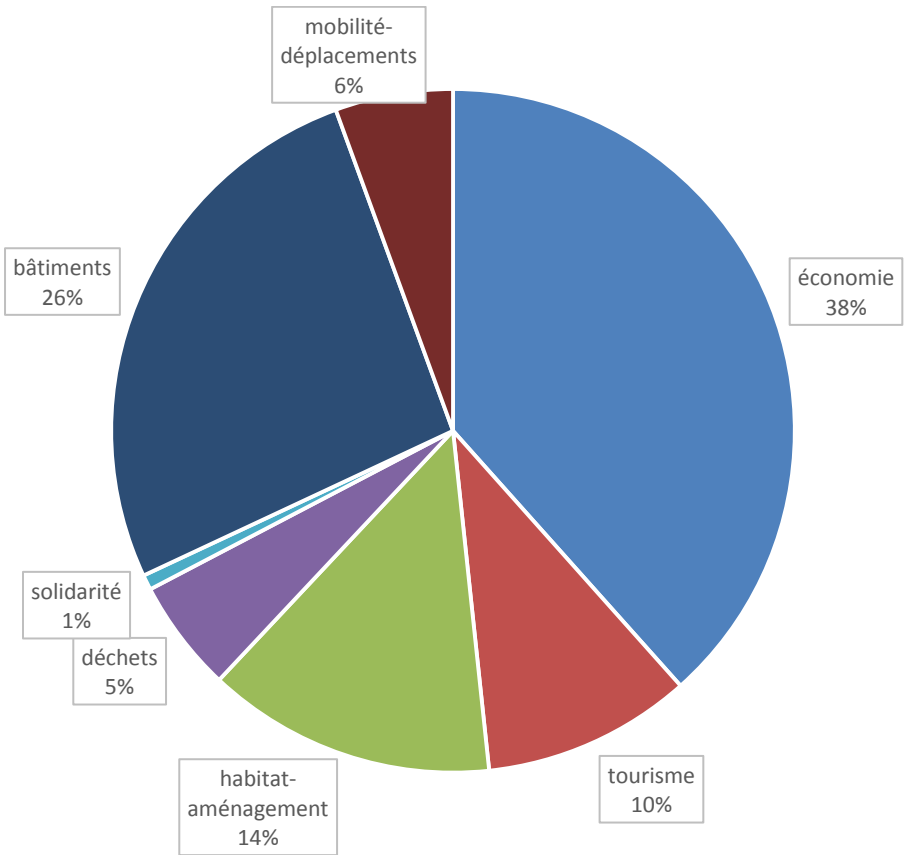

Répartition des coûts nets d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants :

- Titulaires de la filière administrative : 5 agents de catégorie A ; 2,6 agents de catégorie B et 9,4 agents de catégorie C (total : 17 + trois postes étant vacants dont un pour détachement)
- Titulaires de la filière technique : 2 agents de catégorie A ; 1 agent de catégorie B ; 42,6 agents de catégorie C (total : 45,6 + cinq postes vacants dont un pour détachement)
- Non titulaires sur emplois permanents : 6 agents de catégorie A ; 1 agent de catégorie C
- Non titulaires sur emplois non permanents : 2 agents de catégorie C
- Plus d'emplois aidés

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Soit un effectif total au 1er janvier 2019 de **71,6** équivalents temps-plein.

Le projet de budget 2018 ne prévoit pas de nouveau recrutement. Le poste de technicien laissé vacant pourrait être réoccupé suite à l'étude en cours de la structuration des services techniques.
Le point d'indice reste gelé en 2019. Il n'aura progressé que de + 1,2% depuis 2010, période durant laquelle l'inflation aura été de + 9,4%. Il est question que la loi rende obligatoire le Complément Indemnitaire annuel, pendant du RIFSEEP prenant en compte non plus la fonction occupée mais le mérite de l'agent.

Gestion de la dette

Suite aux transferts de compétences issus de l'élargissement du périmètre et des conséquences de la Loi NOTRe, la CCPA gère, depuis le 1er janvier 2017, neuf emprunts. Elle a de plus contracté un nouvel emprunt en 2018.

Concernant le budget principal, la CCPA a repris deux emprunts contractés par les anciennes communautés de communes Vallée de l'Albarine et Rhône Chartreuse de Portes pour financer leurs déchetteries intercommunales. S'y ajoute un emprunt de 4 millions d'euros contracté pour financer les investissements de l'exercice 2018. Le capital restant dû au 1er janvier 2019 s'élève à 4.266.767,87 €. Les annuités de l'exercice 2019 s'élèveront à 368.047,78 €, dont 308.872,94 € en remboursement de capital.

Concernant le budget annexe de l'Immobilier Locatif Economique a repris 7 emprunts :

- 3 contractés par l'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'Albarine pour la construction des ateliers-relais BCM1, BCM2 et TSM
- 3 contractés par la commune de Château-Gaillard pour l'atelier-relais TNT
- 1 contracté par la commune de Lagnieu pour l'atelier-relais Lagnimmo

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 s'élève à 1.631.917,63 €. Les annuités de l'exercice 2019 s'élèveront à 284.464,30 €, dont 239.288,81 € en remboursement de capital.

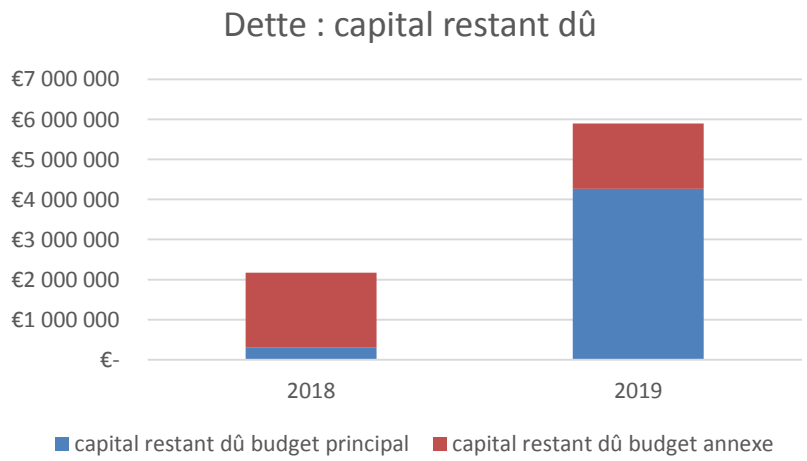

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

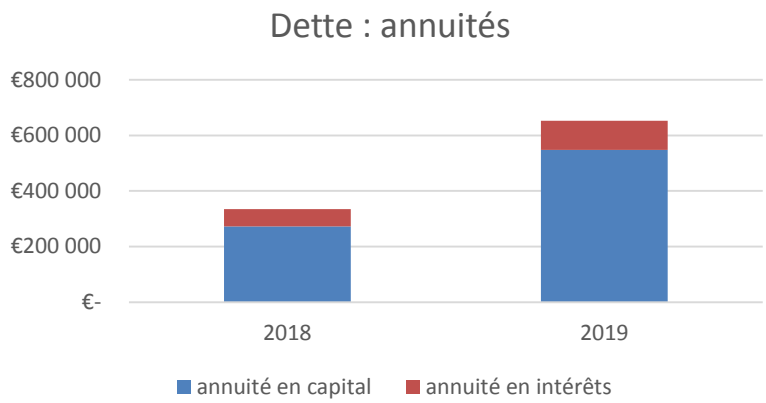

Comme indiqué précédemment, le projet de budget 2019 mentionne le recours à l'emprunt pour certaines dépenses d'investissement, pour un montant total maximal de 4 millions d'euros. Bien évidemment, l'emprunt ne serait contracté qu'au vu des réalisations des dépenses correspondantes.

Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2019 sur la prolongation des actions engagées en 2018 :

- Service externalisé de conseil juridique accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie
- l'« intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires qui en font la demande un accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2019.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	43 919	43 616	47 976	51 125	52 055	53 049	54 072
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	30 726	31 956	37 739	39 312	40 351	41 731	43 220
rembt dette (ancienne et nouvelle)	-	-	40	41	309	577	845
épargne de gestion	**13 193**	**11 660**	**10 197**	**11 772**	**11 395**	**10 741**	**10 007**
DSC	**5 296**	**6 314**	**6 376**	**6 300**	**6 300**	**6 300**	**6 300**
FdC anciens	**1 672**	**1 771**	**1 889**	**1 887**	**800**	**600**	**-**
FdC nouveaux	**-**	**-**	**-**	**102**	**2 000**	**2 500**	**2 250**
Fdc spécialisé	**-**	**-**	**-**	**-**	**400**	**400**	**400**
Semcoda	-	-		1 520	1 082	331	-
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	**53%**	**69%**	**81%**	**83%**	**89%**	**91%**	**85%**
Capacité de financement des investissements	6 225	3 575	1 932	1 963	813	610	1 057
Besoin de financement en investissement	2 645	4 297	4 291	6 554	8 000	8 000	5 000
Emprunt	-	-	-	4 000	4 000	4 000	-
Résultat fin d'exercice	16 351	15 629	13 270	12 679	9 492	6 102	2 159

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-20190318DE-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception Préfecture : 18/03/2019

Conseil communautaire 14 mars 2019 - DOB 2019

		Pour mémoire 2018				2019			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		**9 113 722**	**63 697 034**	**2 931 022**	**51 417 745**	**5 977 027**	**71 789 273**	**1 760 665**	**57 827 283**
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		**3 094 762**	**31 736 617**	**0**	**39 072 100**	**1 898 412**	**31 738 976**	**0**	**39 121 395**
Fiscalité générale et dotations		**0**	**0**	**0**	**39 072 100**	**0**	**15 000**	**0**	**39 090 310**
Taxe d'Habitation	Taux TH 2019 maintenu à 6,30 % - reval. bases de + 2,2 % (produit 2017 = 6 354 200 € - produit 2018 = 6 505 068 €)				6 465 000				6 710 000
Taxe Foncière	Taux TFnB 2019 maintenu à 2,06 % (produit 2017 = 25 269 € - produit 2018 = 25 934 €)				25 600				26 500
	Taux TFB 2019 : 0,00 % (produit 2019 = 0 €)				0				0
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFnB (produit 2017 = 67 594 € ; produit 2018 = 74 933 €)				68 000				75 000
Cotisation Foncière des Entreprises	Taux CFE 2019 maintenu à 19,30 % (produit 2017 = 14 534 704 € ; produit 2018 = 14 425 124 € en baisse de 0,8%)				14 790 000				14 425 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE (produit 2017 = 7 921 914 € ; produit 2018 = 7 684 387 € en baisse de 3%)				7 743 000				7 756 000
TAxe sur les Surfaces COMmerciales	TASCOM (produit 2017 = 844 352 € ; produit 2018 = 682 435 € en baisse de 19%)				840 000				680 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER (produit 2017 = 6 024 011 € ; produit 2018 = 6 075 904 € en hausse de 0,9%). En 2019 écrêtement de l'IFER de 2% en soutien à Fessenheim				6 080 000				6 007 400
Dotation Globale de Fonctionnement	**DGF:**				2 730 500				3 030 410
	Dotation d'intercommunalité (46 375 € en 2017 ; 0 € en 2018) - CCPA concernée par le plancher de 5 € par hab. DGF				*33 500*				*404 410*
	Dotation de compensation (2 737 763 € en 2017 ; 2 680 594 € en 2018 en baisse de 2,1%)				*2 697 000*				*2 626 000*
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations DUCSTP - CFE - TH - TFnB : 380.180 € en 2018				330 000				380 000
Missions revalorisation des bases fiscales	Reval. Des bases professionnelles (7,5 k€) et reval. Des bases ménages (7,5 k€)						15 000		
Prélèvements financiers de l'Etat		**0**	**9 831 318**	**0**	**0**	**0**	**9 527 318**	**0**	**25 000**
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2018 = 8 927 318 € figé (+ reliquat 2017)		9 256 318				8 927 318		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	Estimé au BP 2018 à 575 000 € - réel 2018 à 599 909 €		575 000				600 000		25 000
Redistribution financière aux communes		**3 094 762**	**21 905 299**	**0**	**0**	**1 898 412**	**22 196 658**	**0**	**6 085**
Attribution de Compensation	AC 2019 (= AC 2018)		13 535 000				13 438 658		6 085
Dotation de Solidarité Communautaire			6 300 000				6 300 000		
Fonds de Concours Généralistes	4ème phase (2018-2019-2020)		1 500 000			47 051	2 000 000		
	3ème phase (2015-2016-2017) : communes ex CCPA	2 666 630				1 170 304			
	3ème phase (2017) : communes ex CCVA et ex CCRCP	238 042	462 299			235 615			
	2ème phase (2014) : communes ex CCPA	33 975				24 000			
Fonds de Concours Thématiques	**FdC hors thèmes :** Carrefour RD 1084	23 803				23 803			
	FdC pistes cyclables en agglomération	33 576	50 000			344 115	100 000		
	FdC ZAE : ZAE de sous la gare (Villlieu Loyes Mollon)	53 525				53 525			
	FdC Démolitions	45 212					300 000		
Schéma de mutualisation	Service SVP		57 000				57 000		
	Intranet des mairies - maintenance		1 000				1 000		
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		**1 753 637**	**18 178 242**	**105 573**	**10 071 715**	**1 362 114**	**19 904 473**	**56 604**	**11 324 211**
Mobilité, déplacements, stationnement		**0**	**191 000**	**0**	**0**	**0**	**543 550**	**0**	**440 500**
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Villebois)		40 000				60 000		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien								
	Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien		20 000				17 000		
	Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien								
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux : frais d'électricité		3 000				4 000		
	Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance		22 000				16 000		
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux : autres frais		60 000				6 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey DDT (campus numérique) : frais entretien						5 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		32 000				35 000		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Expérimentation d'autopartage						50 000		21 000
	Impression guide mobilité						10 000		
	PIM : expérimentation proto en gare d'Ambérieu-en-Bugey						9 300		
	PIM : phase série (si poursuite du projet)						60 000		
	AMI French mobility (100 k€ sur 3 ans)								95 750
	Covoiturage rémunéré : campagne de comm., rémunération des conducteurs et de l'application, fct de l'appli…						100 000		
	Vélo et territoire : animation politique vélo (65 k€) et sous traitance du service (50 k€)						115 000		
	Vélo et territoire : AMI Subvention								300 000
	Navette autonome : Exploitation (102 k€), communication (30 k€), étude d'impact sur le quartier gare (24 k€)						39 000		
	Navette autonome : Sub ADEME exploitation (68 k€), communication (15 k€), étude d'impact quartier gare (12 k€)								23 750
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trotinettes à assistance électrique (nouvelles modalités)		14 000				17 250		
Développement et aménagement économique et emploi		**0**	**665 140**	**0**	**0**	**0**	**843 050**	**0**	**26 000**
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts (38 k€) + voirie (15 k€) + luminaire (12 k€)		33 540				65 000		
	Etudes juridiques, financières						15 000		
	Anciennes ZAE communales (conventions d'entretien)		66 000				66 000		
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA		126 000				126 000		
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	Actions de communication / relations aux entreprises - fonctionnement du service - communication/réceptions…		15 000				30 000		
	Amblamex : Subvention annuelle (45 k€) + subvention exceptionnelle pour application (12k€)		45 000				57 000		
	Soutien agri et viticulture: aide chambre agri. (20 k€), plan d'aide au développement(20 k€)						40 000		
Aide et accompagnement à l'innovation économique	Accompagnement dispositif aide innovation		25 000				16 000		
	Contrats tripartites - aides à l'innovation		150 000				125 000		
	Aide aux commerçants / artisans (nouveau)		75 000				75 000		
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) – 1 € par hab		76 100				76 050		
	ADIE (18 k€) et réseau entreprendre (3 k€)		23 000				21 000		
	Participation à l'étude sur les opportunités de développement sur l'aérodrome d'Ambérieu		4 500				4 000		
	Campus numérique						15 000		
GTEC	Plan d'actions emploi/formation dont plateforme emploi/formation						80 000		26 000
Coworking - FabLab	DSP - audit + honoraires (25 k€) + subvention au délégataire à compter du 11/2019 (7 k€)		26 000				32 000		
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI)		**0**	**380 476**	**0**	**383 000**	**0**	**404 464**	**0**	**585 000**
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers perçus				368 000				400 000
	Indemnité résiliation bail ZAE Saint Rambert en Bugey (135 k€)								170 000
	Intérêts et remboursement du capital des emprunts		284 476				284 464		
	Taxes foncières, taxe d'aménagement et frais de notaires		60 000				100 000		
	Remboursement de la taxe foncière par les sociétés				15 000				15 000
	BLI entretien intérieur et extérieur		36 000				20 000		
Politiques contractuelles de développement local		**0**	**147 560**	**0**	**169 777**	**1 426**	**279 250**	**30 204**	**124 000**
Convention ANRU 1 - Contrat de Ville « Les Courbes de l'Albarine » à Ambérieu-en-Bugey	Soutien à l'ANRU - Sub Etat 6 k€, CDC 24 K€ (RAR)							30 204	
	Subventions appel à projet « politique de la ville »		25 000				25 000		

Accusé de réception en préfecture
001-240100882-20190314-D20190314-027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Conseil communautaire 14 mars 2019 - DOB 2019

		Pour mémoire 2018				2019			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Phase opérationnelle 2018/2024: Etudes pré op stade AVP/PRO		20 000		2 000		60 000		12 000
Maison des projets AGORA	Loyers payés (67 k€) + charges et frais (12 k€) + Accueil (20 k€ déjà fait via une convention) + gestion locative (3 k€) + Participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (52 k€) + remboursement Ambérieu (15 k€)				167 777	1 426	102 000		67 000
Programmes européens LEADER et PAEC	Secteur Bugey		7 560				5 000		
	Secteur Dombes						6 000		
Contrat de ruralité: crédits spécifiques			38 750				25 000		
Convention DRAC - Projet culturel "Arts caméléons" + Subv Etat,RRA, CD01			56 250				56 250		45 000
Aménagement, habitat, urbanisme		**1 753 637**	**2 245 961**	**105 573**	**76 500**	**1 360 688**	**2 717 906**	**0**	**280 432**
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et de schémas de secteur	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA		78 000				78 000		
	Loyer				4 000				4 000
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement hors salaires dont abonnement documentation (2 400 €)		6 800				6 800		
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Fin de l'étude PLH + étude définissant les orientations stratégiques (RAR)		30 000		7 500	13 440	10 000		
	Adhésions au FSL (24 k€), à l'ADIL (7,7 k€)	28 500					31 700		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergetique		31 000				101 963		
	Subvention Région et Ademe de la plateforme locale de rénovation énergetique		50 000						45 432
	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique				25 000				15 000
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Animation et suivi OPAH (engagement pour les cinq années - 500 k€)	17 040	100 000				184 850		
	Etude OPAH Renouvellement Urbain + Sub ANAH pour OPAH				40 000		251 143		216 000
	Communication Habitat			105 573			5 000		
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Etude plan partenarial du logement social et Observatoire de l'Habitat						20 000		
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH)	774 000	700 000			1 070 000	300 000		
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH)	194 676	400 000			213 246	522 000		
	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années) : Bonus performance énergetique		40 000				75 000		
	Soutien au service logements de la Mission Locale (projet logements étudiants et alternants)						20 000		
	Achat/Rachat des parts SEMCODA aux communes et achat de nouvelles parts	739 421	780 307			64 002	1 082 000		
EPF de l'Ain	Remboursement annuité 2018 bâtiment 36 b rue Sarrail + frais de portage		29 854				29 450		
Collecte et traitement des déchets		**0**	**7 157 786**	**0**	**8 611 262**	**0**	**7 381 286**	**1 400**	**8 924 961**
Fiscalité et redevances (TiEOM)	ProduitTiEOM 2018 : 6 829 048 € / Taux TiEOM 2019 : 5,28 % ex-CCPA (5,28 % en 2018) – Taux TEOM 11,92 % ex-CCRCP (12,78 % en 2018) – 9,89 % ex-CCVA (10,07 % en 2018)				6 839 262				7 168 961
	Redevance spéciale (yc redevance camping) : 0,026 €/litre				400 000				380 000
Collecte et tri des déchets	Maintenance des bacs et gestion TiEOM (Sulo) + PAV enterrés		340 000				280 000		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		95 000				100 000		
	Enquête conteneurisation ex CCRCP (La Poste)		20 000				22 000		
	Transport des emballages (Véolia - 95 k€), centre de tri (Paprec - 620 k€)		685 000				715 000		
	Collecte à cheval l'été (lacs)		15 000				13 000		
	Collecte ex-CCRCP OM (Briord'ures - 143 k€) et sélective (70 k€)		192 000				213 000		
	Reversement éco-organismes + filières du tri (Citeo, Ocad3e , Eco Folio, Arcelor, Revipac, Ecomobilier, Verre, Affimet, Valorplast, Paprec)				1 200 000				1 100 000
	Collecte des PAV enterrés (VEOLIA)		65 000				85 000		
	Déplacements et locations de bennes - lavage des colonnes						30 000		
	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier,		91 000				60 000		
	Permis PL, FCO, CACES						20 000		
	Vêtements de travail et blanchisserie		13 000				16 500		
	Location enlèvement bennes						10 000		
	Communication sur le tri		12 000				12 000		
Véhicules	Location des BOM ex-CCVA y compris assurances		80 000				80 000		
	Carburants		200 000				200 000		
	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces		185 000				180 000		
Traitement des déchets	Cotisation Organom (cotisation 505 k€ en 2016 - 628 k€ en 2017 - 715 k€ en 2018) – augmentation de 1 € par hab		716 000				800 000		
	Traitement des OM (Organom)		1 700 000				1 750 000		
	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie				35 000			1 400	30 000
	Traitement des OM (SITOM Nord-Isère)		135 000				160 000		
	Entretien de l'ancienne décharge						12 000		
Déchèteries communautaires	Accès professionnels en déchèterie (nouvelle tarification)				60 000				130 000
	Participation CC Bugey-Sud à l'utilisation de la décheterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit (30 €/an/hab)				11 000				36 000
	Gestion des déchèteries (Marcelpoil, Trialp, Quinson et Briord'ures)		2 300 000				2 250 000		
	Vidéosurveillance des décheteries						50 000		
	Contrôle des accès en décheteries		50 000				40 000		
	Entretien des décheteries						8 000		
	Emprunts – remboursement du capital (en investissement)		40 814				42 207		
	Emprunts – intérêts		9 972				8 579		
Colonnes à verre	Collecte et transport du verre (Guérin + SME)		140 000				153 000		
Balayage des rues	Tarification de la balayeuse (maintien du tarif à 84€/heure)				66 000				80 000
	Frais de fonctionnement de la balayeuse		30 000				30 000		
	Transport des déchets de balayage (Marcelpoil)		33 000				31 000		
Valorisation de matières et réemploi	Participation acquisition des composteurs		4 000				4 000		
	Enlèvement des épaves		6 000				6 000		
Environnement et développement durable		**0**	**565 000**	**0**	**430 000**	**0**	**633 200**	**0**	**429 720**
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de l'environnement ; à l'éducation à l'environnement et au développement durable	Subvention Association d'Etude des Ambroisies + Frelons		3 000				6 200		
Surveillance et protection de la ressource en eau / Surveillance des berges de l'Ain	Berges de l'Ain : mission de surveillance		59 000				29 000		
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation et communication auprès la commission locale de l'eau (CLE)	Recette taxe GEMAPI - montant voté le 27/09/2018				430 000				429 720
	Cotisation au syndicat mixte SR3A		490 000				480 000		
	Cotisation au syndicat des rivères des territoires de Chalaronne		1 000				1 000		
Actions de promotion œuvrant à la qualité de l'air / Adhésion à une association agréée de mesure de la qualité de l'air	Cotisation à l'association Air Rhône-Alpes		12 000				12 000		
Plan Climat	Etude recherche Plainenergie (cumul 2018 et 2019)						42 000		
	Animations, sensibilisation et communication						30 000		
	Atelier énérgie dans les écoles						18 000		
	Box économies d'énergie d'eau						10 000		
	Communication PCAET						5 000		
Accueil des gens du voyage		**0**	**151 035**	**0**	**182 920**	**0**	**161 035**	**0**	**169 000**

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314-027-DE
Date de télétransmission : 19/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Conseil communautaire 14 mars 2019 - DOB 2019

		Pour mémoire 2018				2019			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarification 2019 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				48 500				46 800
	Recettes CAF : env. 123 k€ en 2016 - 124 k€ en 2017 + 130 k€ en 2018				128 220				116 000
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel...)		80 000				85 000		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Tarification terrain GP				6 200				6 200
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey		41 035				41 035		
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel d'entretien, prestataires externes, gardiennage)		30 000				35 000		
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		**0**	**638 506**	**0**	**64 506**	**0**	**652 819**	**0**	**74 598**
Aides dans le domaine du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national	Accueil des tours cyclistes (Tour de l'Ain, critérium Dauphiné)		54 000				65 000		
	Subventions aux manifestations sportives (32 associations)		80 750				92 000		
	Remboursement transport piscine pour les scolaires		60 000				60 000		
	Le marathon de la Plaine de l'Ain		17 000		5 000		17 000		5 000
	Soirée des champions		8 000				0		
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux écoles de sport labélisées	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau (11 clubs)		52 500				45 500		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labellisées (24 clubs)		18 400				19 200		
	Subvention au transport écoles de sport (2 clubs rugby)		11 200				12 550		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Participation annuelle à la Mission Locale		76 050				77 300		
	Centre de planification : Loyer (8 370 €), charges (1 030 €), électricité (500 €)		10 000				10 000		
	Subventions jeunesse (8 associations)		3 750				4 230		
	Subventions solidarité/insertion (9 associations)		62 356				59 106		
	Aide au BAFA (2 k€) + provision qualif championnat de France (2 k€)		2 000				4 000		
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Fonctionnement lié à la poursuite des actions engagées autour de trois axes : service au public, réseau gérontologique, communication et promotion. + repas conférence (3 k€)		38 000				41 700		
	Salaires (3 postes)		126 000				122 000		
	Subvention CD 01				59 506				69 598
Animation de la MSAP Vallée Albarine	Animation et fonctionnement du service (convention)		18 500				23 233		
Communication, événementiels, culture		**0**	**340 840**	**0**	**0**	**0**	**380 500**	**0**	**0**
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Centre culturel d'Ambronay (80 k€) + Printemps de Pérouges (38 k€) + Sylak (10 k€) + Engrangeons la Musique (5 k€) + Le Préau (20,5 k€ + 13,5 k€ exceptionnel) + Autres festivals et projets culturels (47,5 k€) + Expo Bernard Buffet (15 k€) + Ambérieu en fête (6 k€)		153 500				235 500		
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Parution du journal Plaine Info		40 000				38 000		
	Conceptions graphiques (3 k€) – impressions diverses (3 k€)		3 000				6 000		
	Plan de marketing territorial et communication		74 340				25 000		
	Tour de France : Dossier candidature dont vidéo		30 000				30 000		
	Projet parc et château		15 000				20 000		
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos…)		10 000				6 000		
	Journées européennes du patrimoine		10 000				15 000		
	Signalétiques diverses		5 000				5 000		
Tourisme		**0**	**438 860**	**0**	**83 750**	**0**	**589 760**	**25 000**	**204 000**
Office de tourisme intercommunal	Subvention de fonctionnement à l'EPIC (dont 77 900 € agents mis à disposition à l'EPIC)		316 000				436 000		
	Loyer								3 600
	Remboursements de l'EPIC				83 750				77 900
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer)		6 000				6 000		
	Collecte et versement à l'EPIC		110 000				90 000		90 000
Sites touristiques	Données Flux Vision		2 500				2 500		
	Divers : licence éco-compteur, fraix bancaires, documentation, maintenance Magnus		360				1 710		
	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée + Sub CD01 (25 k€ RAR) + 32,5 k€		4 000				12 500	25 000	32 500
Communication - Evènementiel	Participation au label Vignobles et Découvertes						5 050		
	Printemps des Vins du Bugey						6 000		
	Maison du Petit prince : Communication mécénat						30 000		
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain		**0**	**56 000**	**0**	**45 000**	**0**	**50 000**	**0**	**40 000**
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé du gymnase		56 000				50 000		
	Participation de la mairie d'Ambérieu-en-Bugey				25 000				20 000
	Participation du Lycée pour l'utilisation				20 000				20 000
SDIS 01		**0**	**1 435 000**	**0**	**0**	**0**	**1 500 116**	**0**	**0**
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire et allocation vétérance (env. 1 444 k€ en 2017 , env. 1 475 € en 2018 ; + 1,7% en 2019)		1 435 000				1 500 116		
Ressources humaines, Elus communautaires		**0**	**3 454 628**	**0**	**25 000**	**0**	**3 475 337**	**0**	**20 000**
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés…)	**Développement économique - Tourisme - Habitat** (6 postes)		332 800				316 000		
	Administration – Informatique – Communication (12,5 postes)		609 500				617 000		
	Gens du voyage (3,5 ETP: 3 gardiens-régisseurs + 0,5 responsable de service + 0,5 accroissement d'activité)		127 500				139 000		
	Bâtiments - Espaces verts - Ménage - Voirie (3,5 postes)		179 000				164 000		
	ADS (5 postes + remplacements)		184 000				224 000		
	Activités liées aux déchets/balayage (38,5 postes + remplacements, recours à l'interim…)		1 579 000				1 610 000		
	Dépenses RH transversales								
	Subventions : amicale du personnel (30 k€)		30 500				30 000		
	Formation des agents		10 000				10 000		
	Formation des agents des communes + participation des communes (schéma de mutualisation)		15 000		10 000		7 500		5 000
	Frais de déplacement		24 000				24 000		
	Assurance CNP prévoyance (40 k€ de provision et 6,5 k€ de complément)		46 500				46 500		
	Divers : HC/HS, visites médicales (8 k€)		69 000				30 000		
	Recettes RH transversales				15 000				15 000
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 10 Vice-présidents)		202 000				210 000		
	Formation des élus		5 000				5 000		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF - 8 264,13 € , AMORCE - 900 €, ARCICEN - 1 200 €, AFIGESE - 270 €, ALEC 01 - 7 700 €, CAUE - 7 700 €, Agence technique - 10 800 €)		35 828				37 000		
	Indemnité au comptable		5 000				5 337		
Frais de gestion courante		**0**	**310 450**	**0**	**0**	**0**	**292 200**	**0**	**6 000**
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Sarrail : remboursement des frais par la Commune d'Ambérieu en Bugey (ex CLIC)		6 000				6 000		6 000
	Gaia: autres frais (charges de copropro…)		12 000				7 800		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : frais électrcité, d'eau et de gaz		20 000				21 500		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : entretien, nettoyage, espace verts		47 000				37 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : réparation		30 000				25 000		
	Location algeco parc château						10 000		
	Marché de téléphonie (engagement 3 ans pour 52 k€)		17 300				17 300		
	Annonces et insertion		5 000				5 000		
	Taxes foncières (23 k€ en 2017)		30 000				25 000		

Accusé de réception en préfecture
001-240100882-20190314-D20190314-027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Conseil communautaire 14 mars 2019 - DOB 2019

		Pour mémoire 2018				2019			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Fournitures administratives (9,8 k€), documentation (4,8 €)		14 650				14 600		
	Hébérgement site internet		1 500				1 500		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs		43 000				38 000		
	Télécommunications		30 000				29 000		
	Affranchissements - hausse des tarifs		27 500				27 500		
	Assurances		23 000				23 500		
Véhicules	Carburant + pneus		3 500				3 500		
3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		**4 265 323**	**13 782 175**	**2 825 449**	**2 273 930**	**2 716 501**	**20 145 824**	**1 704 061**	**7 381 677**
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		**0**	**3 632 385**	**0**	**1 712 129**	**0**	**4 406 501**	**0**	**2 246 999**
Avance et remboursement du BP au BA ZAE									
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (ZAE)	**ZAE la Bassette (Meximieux)**								
	Travaux						15 900		
	Commercialisation		33 000						81 000
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)								
	Signalétique et travaux divers		12 000				20 900		
	Commercialisation				72 000				50 000
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 1								
	Travaux (dont reliquat 2018 = 40 k€)		378 752				170 000		
	Commercialisation				650 000				1 103 000
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 2								
	Acquisitions foncières (dont reliquat 2018 = 100 k€, et acquisitions nouvelles = 506 k€)		130 000				606 000		
	Reprise de la provision de garantie parfaite achévement sur le budget principal CCPA				300 000				300 000
	Etudes		14 400				44 400		
	ZAE la Vie du Bois (Ambérieu-en-Bugey)								
	Etudes en cours (EIE + foncier)		120 000				132 000		
	Acquisitions foncières (dont reliquat 2018 = 796 k€, et acquisitions nouvelles = 793 k€)		650 000				1 589 000		
	Evictions agricoles		100 000				159 000		
	ZAE du Bachas (Lagnieu)								
	Etudes						2 300		
	Travaux (dont 24 reliquat 2018 = 13 k€)		872 871				25 000		
	Commercialisation				307 130				184 000
	Fibre optique ZAE de Blossieu et du Bachas : Participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		341 667		154 333		341 667		154 333
	ZAE des Piques (Ambronay)								
	Travaux (entrée à finir + travaux complémentaire)		65 361				10 000		
	Commercialisation								40 000
	ZAE en Point Boeuf (Ambérieu en Bugey)								
	Etudes						40 000		
	Travaux		290 000				382 000		
	Subvention de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey pour travaux d'eaux pluviales								40 000
	ZAE de la Croze (Loyettes)								
	Fibre optique : Participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		176 667		78 333		176 667		78 333
	ZAE du Moulin à Papier (Saint-Rambert en Bugey)								
	Etudes						9 700		
	Acqusitions foncières		197 000				40 000		
	Travaux						220 000		
	Fibre optique : participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		73 667		33 333		73 667		33 333
	ZAE transférées en 2017								
	Etudes diverses + reliquat ZAE des Granges (Montagnieu)						50 300		
	Acquisitions foncières		29 000				250 000		
	Commercialisation (ZAE du Triangle d'Activité)				117 000				183 000
	Etude très haut débit (THD)		28 000				28 000		
	Signalétiques		120 000				20 000		
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI HT)		**3 854**	**81 000**	**0**	**0**	**22 816**	**650 000**	**0**	**220 000**
Avance et remboursement du BP au BA BLI									
Aménagement d'équipements favorisant le développement économique	BLI - ZAE en Beauvoir extension MOE + études	3 854				1 398	50 000		
	Point de vente circuits courts - Etudes (RAR éval environnementale et déclaration de projet pour implantation et contrôle)		66 000			21 418	50 000		
	Point de vente circuits courts - Travaux + Subv CAR et FEADER		15 000				550 000		220 000
Aménagement économique structurant		**2 402 708**	**3 838 023**	**2 587 329**	**175 000**	**384 644**	**3 568 030**	**1 500 000**	**549 300**
Projet Acmutep	Acmutep : Déconstruction du camp des Fromentaux + sub FEDER RAR	2 053 958	1 373 023	2 587 329		175 669		1 500 000	
	Acmutep : AMO, MOE + étude de sol + travaux (assainissement 500 k€ et fourreaux telecom et eaux 800 k€)+ Sub Région CAR						1 300 000		150 000
	Acmutep : Poursuite projet - convention partenariats et études (Cerema, VEU et autres) (en fonctionnement)		30 000				30 000		
	Acmutep : Participation SEM		970 000		175 000		120 000		
Quartier des Savoirs Ambérieu en Bugey	Décor émoi : Etude parc de stationnement (10 k€) et travaux (300 k€) + Subv RRA	324 906	330 000				310 000		80 000
	Parc de stationnement DDT : AMO (RAR) + Travaux + Sub RRA		300 000			12 326	324 000		80 000
	Etudes pré-op ZAC Quartier des Savoirs		45 000				45 000		
Environnement et développement durable	Centrale solaire : Acquisition terrain et indemnité d'immobilisation (5 k€) + Loyer à compter du 4ème trumestre (3 k€)						270 000		8 000
	Cadastre solaire : construction						10 000		
Constitution de réserves foncières	Acquisitions sur les communes de Lagnieu (La Poipe 170 k€ RAR), Ambérieu (NOZ 16,4 k€ et Galy 26,9 k€ RAR)		300 000			196 649	117 000		
	Cession foncière (NOZ 16,4 k€, GALY 26,9 K€)								43 300
	Etude (veille foncière + vigifoncier)						4 800		
Campus numérique	Acquisition bâtiment DDT + Sub CAR RRA						310 000		93 000
	Etudes (25 k€) et démolition du bâtiment (250 k€) + Sub CAR RRA						275 000		82 500
Mobilité	Etude d'opportunité A42	23 844					125 000		
	Participation et subventions								12 500
Mesure exceptionnelle compensatoire/TREDI			490 000				327 230		
Développement touristique		**415 940**	**2 116 000**	**25 000**	**240 000**	**646 478**	**1 666 000**	**40 000**	**27 000**
Promotion du tourisme	Office de tourisme Pérouges: démolition sur terrain loué						125 000		
	Etudes (Verticales 35 k€, stratégie digitale mission accomp RAR , programmation OT 10 k€, études tech Petit Prince 25 k€) + sub CD01 (RAR)	62 766	120 000	25 000	40 000	103 416	70 000	40 000	
	Aménagement projet verticale (parc de stationnement, sentier découverte, spéléobox)						70 000		
	Appel à projets à touristique	350 258	350 000			510 865	260 000		
	Cité de Pérouges: sentier 50 k€, signalétique 65 k€		50 000				115 000		
	Mise en valeur du patrimoine des communes	2 916	150 000			2 916	0		
	Signalétique touristique (RIS 5 k€, routière 10 k€, autoroutière 52 k€)		72 000				67 000		
	Création d'outils digitaux		35 000				30 000		

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20190314-D20190314_027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

Conseil communautaire 14 mars 2019 - DOB 2019

		Pour mémoire 2018				2019			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP	RAR	BP
	Maison du Petit Prince : Acquisition du château (800 k€) et foncières (90 k€)		930 000				890 000		
	Maison du Petit Prince : AMO et études techniques (RAR) + AMO études nouvelles (15 k€) + Indemnités consultation 24 k€ D (Sub CAR 12 k€) + Sub CAR		409 000		200 000	29 281	39 000		27 000
Développement économique – emploi - formation		**11 153**	**52 667**	**4 000**	**23 333**	**29 333**	**265 711**	**8 000**	**23 333**
Appui aux clubs des entreprises et aux réseaux économiques inter-entreprises	Myplainedelain.fr : Avance remboursable sur 5 années (à hauteur de 4 k€/an)			4 000				8 000	
Parc du cheval	Fibre optique : Participation CCPA et avance subvention CD01 (y compris SIEA)		52 667		23 333	29 333	52 667		23 333
Communication marketing							3 000		
ZAE Saint Rambert en Bugey : Convention protection chute de rocher							186 000		
Coworking - FabLab	Acquisition de machines	11 153					24 044		
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		**187 578**	**1 069 600**	**0**	**0**	**349 830**	**5 913 394**	**0**	**1 242 000**
Accueils de jour Alzheimer (projet pluriannuel sur 3 sites)	EHPAD de Meximieux : Subvention d'investissement	108 000	292 000			134 400	157 600		
	EHPAD d'Ambérieu en Bugey : Subvention d'investissement	60 000					15 000		
Extension du gymnase de la Plaine de l'Ain	Maîtrise d'œuvre	19 578	360 000			215 430	558 000		
	Etudes diverses		48 000				26 580		
	Travaux		9 600				4 980 000		
	Acquisition prises et tapis pour l'escalade		360 000				103 014		
	Subvention RRA 840 K€, Cnes 100 k€, FFME 12 k€, DSIL 290 k€								1 242 000
Gymnase du Lycée de Meximieux	Etudes AMO + frais de concours						73 200		
Schéma cyclable et parcs de stationnement		**75 486**	**2 070 000**	**148 620**	**0**	**439 839**	**1 775 720**	**45 875**	**600 327**
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Acquisitions foncières		20 000				80 000		
	Piste Loyettes / Saint-Vulbas : AMO (RAR) + Sub Etat 100 k€, CD01 168 k€	16 065	1 000 000			14 280			
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : AMO (RAR)	19 765	450 000	144 745		9 551			
	Piste Bourg Saint-Christophe / Pérouges : AMO (RAR)	10 054				10 054			
	Piste Serrières de Briord – Briord : Etude (RAR) + Sub LEADER 125 k€, Etat 138 k€, CD01 72 k€	18 540	550 000			30 240	660 000		335 227
	Boucle locale Sault-Brénaz - Lagnieu : Aménagement du chemin piéton					8 808			
	Viarhona : Faisabilité technique entre Sault et Groslée (étude RAR + Sub CD01 RAR)	6 984	50 000	3 875		261	50 000	3 875	
	Viarhona Sault Brénaz/Briord : Travaux + Sub CAR RRA						360 000		108 000
	Vélo et territoire : Etudes liées au schéma cyclable (75 k€) + 10 VAE (15 k€) + Sub AMI Velo et territoire en fonctionnement						90 000		
	Vélo et territoire : Rémunération (130 k€) + vélo partage PIPA (3 k€)						133 000		
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Parc de stationnement n°2 Meximieux gare : AMO et borne électrique (RAR)	4 079				22 997			
	AAP navettes autonomes Ambérieu : Aménagement infrastrucure + Sub ADEME								
	AAP navettes autonomes Ambérieu : Remise des navettes + Sub ADEME								
	AAP navettes autonomes Ambérieu : Démolition abbatoirs + stockage								
	AAP navettes autonomes Ambérieu : Travaux d'aménagement								
	AAP navettes autonomes Meximieux Pérouges : Aménagement de l'infrastructure (pour moitié) + Sub ADEME						229 000		95 250
	Quartier des savoirs à Ambérieu-en-Bugey : Acquisition foncière (RAR)					322 000			
	PEM : Etudes, relevé topo (50 k€), études sur autopartage - lab + Natisse (8 520 €) + Sub AMI French mobility (4 250 k€) + Sub aide étude avant projet (RRA 28 k€ CD01 7 K€ CNES Ambérieu 7 k€ RAR)					21 648	58 520	42 000	4 250
	PEM : Phase PRO/DCE						115 200		57 600
Politique de gestion des déchets		**1 146 215**	**590 000**	**60 500**	**0**	**497 821**	**1 151 000**	**110 186**	**330 000**
Site de Sainte-Julie	Travaux de réhabilitation de l'ex décharge de Sainte Julie	9 204				72 132			
	Matériel divers (système identification TiEOM 15 k€ + cric 30 k€ + local produits corosifs 30 k€)		40 000			1 936	75 000		
Collecte et tri des déchets	Achats de bacs (dont conteneurisation CCVA + CCRPC)	11 436	140 000			1 445	238 000		
Véhicules	Achat d'une mini benne minicompartimentée	196 213					130 000		
Déchèteries	Divers sur déchèteries mur complémentaire déchets verts sur déchèterie Ambérieu (RAR)	48 508	50 000			4 428			
	Bâtiment technique St Rambert : Réseaux secs et contrôle (RAR) + travaux d'aménagement et de réfection		30 000			37 008	45 000		
	Déchèterie Lagnieu - Achat d'un tracteur (RAR) + travaux de réoganisation (RAR) + station gasoil autonome (RAR) + Sub Etat et Dép (RAR)					285 651		95 686	
	Déchèterie Meximieux: AMO et travaux (RAR) + vidéo IP (RAR)	732 287		46 000		14 360			
Recyclerie	Acquisition du bâtiment + subv Etat 110 k€, RRA 110 k€, CD01 110 k€						550 000		330 000
Points d'Apports Volontaires	Génie civil (90 k€) + badge (5 k€) + AMO (10 k€) + sub Organom (14,5 k€ RAR)	126 308	300 000	14 500		80 860	105 000	14 500	
	Renouvellement des colonnes externes de collecte du verre à Saint-Rambert	22 260	10 000				0		
	Plate-formes colonnes à verre	0	20 000				8 000		
Gens du voyage		**0**	**70 000**	**0**	**0**	**35 566**	**18 000**	**0**	**0**
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Travaux sur les aires : Changement des portes des blocs sanitaires RAR + barillets		70 000			35 566	15 000		
Terrain d'accueil des Grands passages	Aménagement paysager						3 000		
Autres actions territorialisées		**5 280**	**0**	**0**	**0**	**5 280**	**0**	**0**	**0**
Promotion et valorisation du territoire	Installation d'une signalétique CCPA aux principales entrées routières du territoire	5 280				5 280	0		
Bâtiments communautaires		**17 108**	**262 500**	**0**	**0**	**304 895**	**731 468**	**0**	**10 000**
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château : MOE (RAR) + travaux tranche 1		100 000			298 756	663 468		
	Changement du serveur + sécurisation des données informatiques		22 000				22 000		
	Parc : travaux, achat matériel, sécurisation		27 000				10 000		
Bâtiment GAIA	ADS : Aménagement bureau		11 500			385	0		
	Travaux divers		20 000				5 000		
Parkings + parc (Chazey-sur-Ain)	ADAP	17 108	80 000			2 540			
	Chemin forestier dans le parc : sécurisation		2 000				2 000		
	Achat matériel informatique (CLIC 3 k€)					3 214	3 000		
	Acquisition véhicule CLIC et cession de l'ancien						26 000		10 000
FCTVA sur dépenses d'investissement			**0**	**0**	**123 468**	**0**	**0**	**0**	**2 132 718**
FCTVA	Dépenses 2018 : 3ème trimestre et 4ème trimestre				123 468				492 718
	Dépenses 2019 : Estimatif								1 640 000